

DEC160826DR11

Décision portant nomination de M. Erwann VINCE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR 5564 intitulée LTHE

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université ;

Vu la décision DEC151309DGDR du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte UMR 5564 intitulée LTHE, pour une durée de quatre ans, et nommant Mme. ANQUETIN Sandrine, en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 8 avril 2016;

Considérant que M. Erwann VINCE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Alpes, 1^{er} module du 3 au 5/02/2009 et le 2^{ème} module du 24 au 26/02/2009;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Erwann VINCE, AI, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 5063 intitulée DPM à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

M. Erwann VINCE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Erwann VINCE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

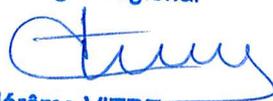
Fait à Grenoble, le 8 avril 2016

La directrice de l'unité

SANDRINE ANQUETIN
DIRECTRICE DE RECHERCHE
DIRECTRICE DU LTHE

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué régional


Jérôme VITRE

Visa du président de l'Université


Pour la Présidente
et par délégation
Le directeur général des services
Jérôme Benelli